

Paris, le 20 décembre 2011

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur du Fonds commun de placement (FCP) ALLIANZ LONG SHORT COMMODITIES (part R : FR0007471099, part I : FR0010483693 et part A : FR0011147354).

Allianz Global Investors France, la société de gestion de votre fonds, a décidé de modifier le délai entre la date de centralisation et la date de règlement des souscriptions et des rachats.


A compter du 26 décembre 2011, le règlement des souscriptions et des rachats reçus avant 12h30 s'effectuera auprès du centralisateur en J+2 au lieu de J+1 actuellement, J étant le jour de centralisation.

Conformément à la réglementation en vigueur, si ces modifications ne vous convenaient pas, il vous serait possible de demander le rachat de vos parts sans frais pendant 3 mois à compter de l'envoi de cette lettre.

Le prospectus simplifié de votre FCP est tenu à votre disposition au siège social ou sur le site internet ([www.allianzgi.fr](http://www.allianzgi.fr)) d'Allianz Global Investors France. Le prospectus complet sera adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès d'Allianz Global Investors France.

Votre conseiller habituel reste à votre entière disposition pour vous fournir toute explication complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.



Sylvie BERNARD  
Directrice Générale Adjointe



Franck DIXMIER  
Directeur Général